

Avis aux personnes intéressées par une consultation écrite d'une durée de 15 jours sur un projet de règlement modifiant le Règlement de lotissement et le Règlement de zonage

Lors d'une séance tenue le 7 décembre 2020, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 278-2020 intitulé : **Règlement modifiant le Règlement de lotissement no RRU3-2012 et le Règlement de zonage no RRU2-2012 dans le but d'apporter certaines modifications applicables à la zone R-66 (projet de la Halte de Lavaltrie), la zone R-172 (Montée Guy-Mousseau) et aux structures de jeux et installations sportives.**

Le projet de règlement a pour effet :

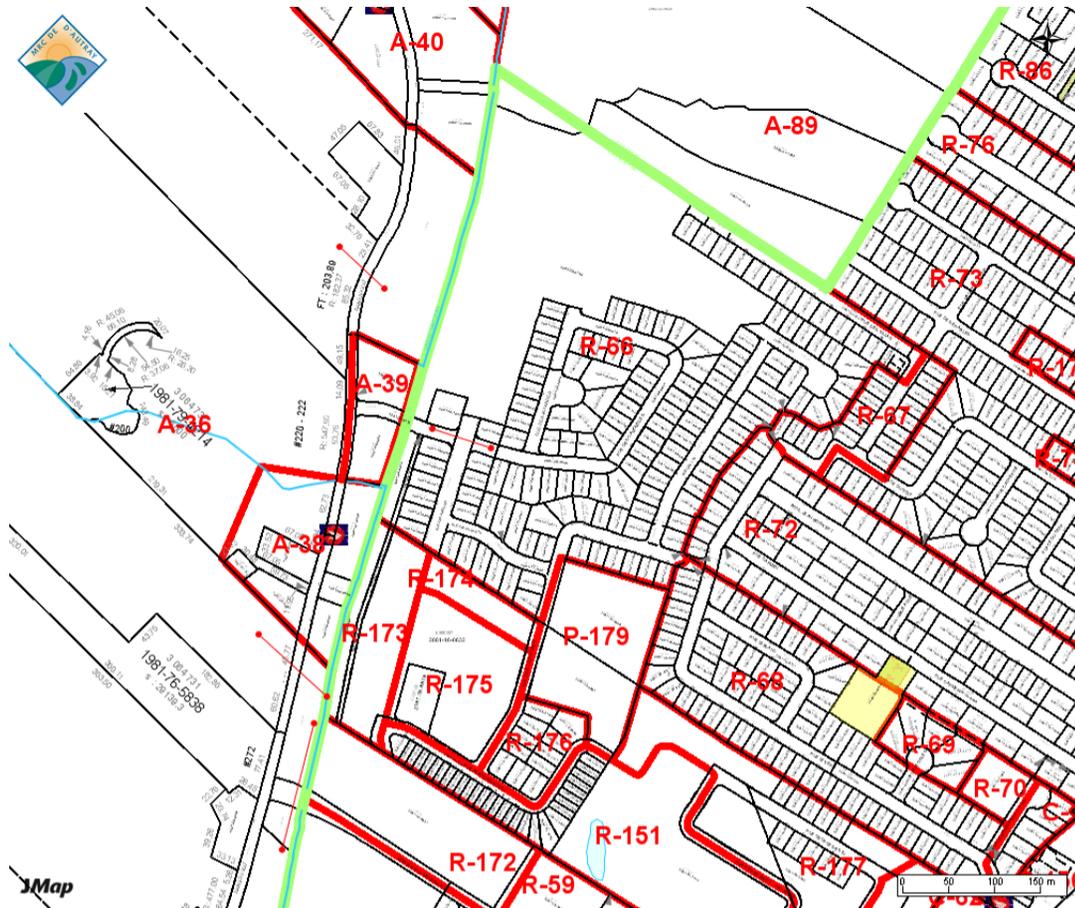
- Dans une partie de la zone R-66, illustrée plus bas, de fixer la largeur minimale des lots à 17,5 mètres.



- D'autoriser, dans la zone R-172, illustrée plus bas, l'usage habitation multifamiliale de trois à six logements.



- De modifier, dans les zones R-66, R-172 et R-173, illustrées plus bas, les normes de conception d'un muret de soutènement.



- De fixer, pour l'ensemble du territoire, des normes applicables aux structures de jeux et aux installations sportives d'un usage résidentiel.

Le projet de règlement, le règlement de zonage RRU2-2012 et le règlement de lotissement RRU3-2012 en vigueur, ainsi que le plan de zonage peuvent être consultés sur le [site Internet de la Ville](#).

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne intéressée de la Ville de Lavaltrie peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de **15 jours** suivant la publication du présent avis, soit **jusqu'au 6 janvier 2021, inclusivement**.

Les commentaires écrits peuvent être transmis par courriel, être déposés dans la boîte de réception du courrier de l'hôtel de ville ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe – Ville de Lavaltrie
1370, rue Notre-Dame
Lavaltrie (Québec) J5T 1M5

Courriel : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 22 décembre 2020

Marie-Josée Charron, assistante- greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement numéro 245-2018 concernant la publication des avis publics, adopté le 14 janvier 2019 par le conseil municipal, je, Marie-Josée Charron, assistante-greffière à la Ville de Lavaltrie, certifie par la présente que j'ai affiché et publié le présent avis public concernant le premier projet de règlement numéro 278-2020 à l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville, le 22 décembre 2020.

Marie-Josée Charron, assistante-greffière

Date : 22 décembre 2020